



INDEMNISATION DES SERVICES PARTAGES DU SECOND DEGRE
Tableau de détail des déplacements

ANNEE SCOLAIRE : _____ MOIS : _____

NOM : _____ **PRENOM :** _____

NOM ET COMMUNE DE L'ETABLISSEMENT
 DE SERVICE COMPLEMENTAIRE : _____

N° d'OM DT-Ulysse (impératif) :

Ce N° figure en haut à gauche de l'OM.
 Merci d'écrire **lisiblement**

JOURS	DATES	DATES	DATES	DATES	DATES
LUNDI					
MARDI					
MERCREDI					
JEUDI					
VENDREDI					

Cadre réservé au Rectorat

Vous devez avoir saisi dans l'application DT-Ulysse un ordre de mission (OM) correspondant à ce tableau. Le N° de cet OM doit être **lisiblement** reporté sur le présent tableau.

Ce tableau ne doit comporter **que les dates effectives** de présence dans l'établissement (hors voyages scolaires, journées de formation, d'absence pour raisons médicales, d'examens ou de concours etc...). Si vous intervenez dans plusieurs établissements secondaires vous devez, remplir **autant de tableaux**, signés et visés par le chef d'établissement et nous les faire parvenir en **un seul et même envoi**.

Seuls les déplacements en rapport avec l'EDT communiqué au rectorat sont retenus ; les déplacements pour réunions parents-professeurs et conseils de classe sont toutefois indemnisés, sur transmission d'une convocation ou d'une attestation du chef d'établissement, signée et tamponnée.

Rectorat de l'Académie de Lyon – Division des moyens généraux – Bureau des frais de déplacements
 92 rue de Marseille – BP 7227 – 69354 LYON CEDEX 07

Cadre réservé au chef d'établissement

SERVICE FAIT LE : _____

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT